



Bien-être &  
Santé au Travail

## LES PRESTATIONS PLURIDISCIPLINAIRES DU SIMT



*« Votre partenaire pour la Santé  
au Travail de votre entreprise  
et de vos salariés »*

[www.simt.fr](http://www.simt.fr)

# LA PLURIDISCIPLINARITÉ



**POUR MIEUX RÉPONDRE À VOS BESOINS... UNE DÉMARCHE DÉSORMAIS COLLECTIVE ENTRE LE MÉDECIN DU TRAVAIL ET NOTRE DÉPARTEMENT DE PRÉVENTION.**

*Le passage de la Médecine du Travail vers la Santé au Travail a également fait évoluer votre Service de Santé au Travail.*

*En effet, la prévention des risques professionnels fait désormais appel à des connaissances très variées dans des domaines tels que l'ergonomie, l'hygiène industrielle, la psychologie du travail, la toxicologie.*

*Lorsque vos besoins le nécessitent, des intervenants compétents dans ces différentes disciplines accompagnent le Médecin du Travail dans ses actions.*

*C'est dans cette optique que le SIMT a constitué pour vous, un Département de Prévention regroupant les différents Intervenants en Prévention des Risques Professionnels (IPRP).*

*Ce département, équipé de matériels spécifiques à ce type d'étude, est en capacité d'intervenir dans les domaines suivants :*

- *Évaluation des risques professionnels*
- *Hygiène et sécurité*
- *Ergonomie*
- *Toxicologie*
- *Psychologie du travail*
- *Conseils d'assistantes sociales*
- *Cardiologie*

*Votre Service de Santé au Travail est également agréé centre de formation. À ce titre, nous vous proposons la formation Sauveteur Secouriste du Travail et la formation à la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique.*

# ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

SELON LE CODE DU TRAVAIL, LE CHEF D'ENTREPRISE A OBLIGATION D'ASSURER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DE SES SALARIÉS. POUR CELA, IL DOIT ÉTABLIR UN DOCUMENT UNIQUE LUI PERMETTANT D'IDENTIFIER ET D'ÉVALUER LES RISQUES.



Actuellement, le SIMT met en place un nouvel outil pour l'évaluation des risques au travail, qui permettra d'aider les entreprises dans leur démarche, de l'identification des dangers aux actions correctives. Cette évaluation s'appuie sur la visite de l'entreprise par le Médecin du Travail et sur les interventions des assistants de prévention selon les situations.

D'ici là, vous avez toujours la possibilité de faire appel à votre Médecin du Travail pour vous conseiller dans l'évaluation des risques de votre entreprise.

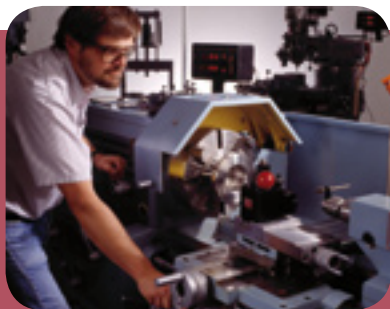
## HYGIÈNE ET SÉCURITÉ



LA PRÉSENCE AU SEIN DU DÉPARTEMENT DE PRÉVENTION D'UN TECHNICIEN EN HYGIÈNE SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT, OFFRE LA POSSIBILITÉ AUX ADHÉRENTS DE LE CONSULTER EN CAS DE BESOIN :

- *Analyse d'accidents du travail (arbre des causes)*
- *Participation exceptionnelle au CHSCT*
- *Visite des locaux de travail*
- *Conseils divers*

## ERGONOMIE – MÉTROLOGIE



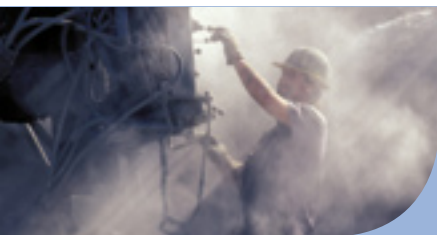
SELON LES BESOINS, PLUSIEURS OFFRES DE SERVICE SONT POSSIBLES. DES INTERVENTIONS COURTES TELLES QUE : ÉTUDES MÉTROLOGIQUES (NUISANCE SONORE, ÉCLAIRAGE, ETC.), ÉTUDE DE POSTE, ÉTUDE DE MANUTENTION ET PORT DE CHARGES. DES INTERVENTIONS LONGUES TELLES QUE LA RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC ERGONOMIQUE À PARTIR D'UNE ANALYSE DE TRAVAIL.

Pour certaines de ces actions, une convention est établie entre votre société et le SIMT, avec une éventuelle participation financière.

Articulé autour d'intervenants formés dans ce domaine par le CNAM et agréés IPRP par la CRAM, ce département comprend également plusieurs assistants de prévention, formés à la métrologie.



## TOXICOLOGIE ET HYGIÈNE INDUSTRIELLE



LE DÉPARTEMENT DE PRÉVENTION DISPOSE DE DEUX MÉDECINS FORMÉS EN TOXICOLOGIE ET D'UNE ASSISTANTE COMPOSANT L'UNITÉ TOXICOLOGIE ET HYGIÈNE INDUSTRIELLE DU SIMT.

Cette unité a pour vocation d'assister les entreprises dans le domaine de la prévention et de l'évaluation du risque chimique. Le domaine d'intervention concerne aussi bien les gaz, les vapeurs, les poussières que les composés minéraux ou organiques.

Vous pouvez la solliciter, en fonction de vos besoins, par le biais de votre Médecin du Travail.

## PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL



LE SERVICE OFFRE LA POSSIBILITÉ AUX ADHÉRENTS DE RENCONTRER UNE PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL. CELLE-CI SE DÉPLACE DANS NOS DIFFÉRENTS CENTRES EN SEINE-ET-MARNE POUR RECEVOIR LES SALARIÉS EN ENTRETIEN INDIVIDUEL.

Lors de ces consultations qui ouvrent sur un espace d'écoute et de parole dédié aux salariés, ceux-ci peuvent s'exprimer sur des problématiques rencontrées en situation de travail telles que des difficultés d'adaptation à des changements d'organisation et/ou de management, des relations conflictuelles, un licenciement, un accident du travail ou d'autres événements.

Ces entretiens ont pour objectif, en favorisant l'échange, d'aider les salariés à rompre l'isolement auquel ils peuvent parfois être confrontés, d'aborder par une démarche compréhensive les difficultés professionnelles, de rechercher des solutions et contribuer ainsi à réduire les tensions et le stress. Un accompagnement ponctuel peut être mis en place à l'issue de ces entretiens.

## ASSISTANTE SOCIALE



NOS ASSISTANTES SOCIALES REÇOIVENT ET CONSEillent LES SALARIÉS CONFRONTÉS À DES SITUATIONS DÉLICATES TELLES QUE : INAPTITUDES, LICENCIEMENTS, ACCIDENTS DU TRAVAIL, ETC.

Elles proposent aux Médecins du Travail leur expertise sociale et les informent sur les droits du salarié. Nos assistantes sociales reçoivent les salariés orientés par nos Médecins du Travail pour :

- Analyser et évaluer chaque situation,
- Orienter et accompagner le salarié dans les démarches administratives,
- Aider à comprendre les situations d'inaptitude, de maintien ou de perte d'emploi,
- Informer sur les procédures de reconnaissance de handicap.

## CARDIOLOGIE SPÉCIALISÉE



AU-DELÀ DES EXAMENS CLASSIQUES RÉALISÉS PAR LE MÉDECIN DU TRAVAIL DE MANIÈRE PÉRIODIQUE, NOUS DISPOSONS D'UN MÉDECIN CARDIOLOGUE SPÉCIALISTE.

Il peut examiner, après orientation par le Médecin du Travail, de façon plus approfondie les salariés pour lesquels il existe un risque pour la santé ou dont l'état de santé pourrait s'avérer incompatible avec le métier exercé.

## FORMATIONS



AFIN DE RÉPONDRE AU MIEUX AUX BESOINS DE SES ADHÉRENTS, LE SIMT EST DÉSORMAIS AGRÉÉ CENTRE DE FORMATION.

Notre Service de Santé au Travail propose des modules dispensés en entreprise par des formateurs qualifiés :

- Sauveteur Secouriste du Travail (SST)
- Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)

Pour plus de détails sur ces formations, demandez les brochures spécifiques à notre Département de Prévention.

*Pour de plus amples renseignements, contactez l'assistante de coordination de notre Département de Prévention au 01.60.23.93.43.*

*Vous pouvez également demander conseil à votre Médecin du Travail, il vous aidera à déterminer vos besoins et à prendre les mesures nécessaires pour répondre à votre demande.*

[www.simt.fr](http://www.simt.fr)